

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 81-153 du 22 mai 1981

portant nomination du Camarade Bouraïma  
SAADOU en qualité de Directeur du Centre  
d'Action Régionale pour le Développement  
Rural du Mono.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT-DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980. portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1981 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 16 mai 1981 ;

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Bouraïma SAADOU est nommé Directeur du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Mono.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 mai 1981

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

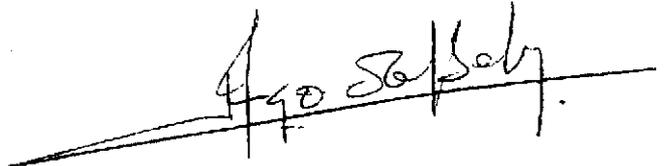
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Le Ministre du Développement  
Rural et de l'Action Coopérative,



François Codjo AZODOGBEHOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MDRAC\_MF 10 autres  
Ministères 19 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 IGE et ses sections 4 DCCT-  
ONEPI-Gde Chanc. 3 Préfet Mono 2 Intéressé 1 DB-DCF-Solde 6 Trésor  
4 DI 4 JORPB 1. DPE-INSAE-DAJL 6 DAN 2 DAFA/MDRAC 4 ANR 4 CARDER -  
MONO 4